

*Le D<sup>r</sup> J. B. Couvillier, avocat, Fougereant.*

# Projet de tableau

réunissant divers renseignements relatifs à l'alimentation, à l'habitation dans la vie de la famille rurale et de la famille ouvrière, ainsi que la durée du travail, les gains ou salaires des principales professions agricoles, industrielles ou commerciales dans le Canton de Fougereant.

La très grande majorité des habitants du Canton de Fougereant est composée : 1° d'agriculteurs ; 2° d'ouvriers d'état (maçons, manœuvres, terrassiers, couvres), ouvriers en bois (menuisiers, charpentiers, charrois.); ouvriers en fer (forgons, mécaniciens, marchands ferants); tailleurs d'habits; Cordonniers; 3° Les travailleurs du Commerce, marchands, commis, domestiques ou employés d'hôtels; domestiques attachés à la personne de rentiers ou de propriétaires ne travaillant pas manuellement; 4° les marins pêcheurs; 5° les ouvrières (repasseuses, couturières).

Si l'on étudie successivement les diverses catégories de travailleurs au quadruple point de vue : de l'alimentation - de l'habitation - des conditions et durée du travail & gains - salaires - enfin des mœurs, on peut faire les constatations et remarques ci-après :

Professions	Alimentation	Habitation	modalités du travail - gains salaires	Mœurs.
<p>I. Agriculteurs, comprenant Propriétaires travaillant manuellement domaniers, fermiers, journaliers, ouvriers non logés par employeurs, domestiques ou domestiques à la main.</p>	<p>Usage de pain de seigle (pain noir) est encore usité, mais l'emploi du pain de froment (pain blanc) prend chaque jour de l'extension. La viande de porc (lard) est avec les bouillies (d'avoine ou de blé noir) Crêpes et galettes la base de l'alimentation de la population rurale. L'usage de la viande de boucherie se répand de plus en plus dans les milieux aisés de la campagne. Bouillons : Cidre, petit cidre, lait et eau.</p>	<p>Les maisons d'habitation rurales n'ont guère subi de modifications et se comportent que peu différemment des maisons de village (celles des journaliers) et se trouvent qu'une seule, bien que les familles soient sans ce milieu nombreuses. — Le sol est le plus souvent en terre battue les nouvelles constructions de ferme comportent une pièce planche et la cuisine cimentée. — Il y a encore des toitures en chaume, mais toutes les nouvelles constructions sont couvertes en ardoises. La population agricole, vivant au grand air ne souffre pas de l'absence de l'air pur et de leur aspect peu confortable, mais la population aisée, construite des maisons spacieuses et bien aérées.</p>	<p>La durée du travail des Cultivateurs varie suivant les saisons et la nature des travaux à exécuter, ainsi que suivant les conditions climatologiques. Pour la fenaison, la récolte des Céréales, le battage des grains : le travail commence dès le point du jour et se prolonge fort tard le soir. En automne, en hiver, la durée du travail est limitée par la durée du jour et de travail manuel. Les salaires des journaliers varient considérablement suivant la saison, la nature du travail et la capacité. Pour les hommes, il peut varier de 1.50 à 2.50 sans être nourris - de 0.75 à 1.50 nourris (suivant la saison, ils ne gagnent pour 1 mois, 2 mois, quelquefois 3 mois) pour 60 à 75 c. par mois. Les journaliers en général sont nourris et payés de 0.75 à 1.50 par jour. Les serviteurs hommes sont payés suivant l'âge et la capacité de 300 à 450 c. quelques uns ont même 500 c. (nourri, les autres). Les servantes sont payés de 150 à 250 c.</p>	<p>Les mœurs sont simples. Les employeurs ou maîtres employés vivant en général sur le pied d'égalité - ne se battent pas. Les maîtres et employés mangent ensemble. La sobriété dans le lard est distincte, présente dans les années d'abondance de cidre. On fait de 10 à 15 moutons par un journalier d'habitude. La distillation des cidres n'empêche pas quelque temps de l'absence de cidre. On prend un grand plaisir à l'absence de cidre et y a une influence favorable à la population rurale. (Il paraît à désirer que ce fut encouragé par l'habitation des cidres (sobriété, de la sobriété).</p>
<p>II. Ouvriers d'état. Maçons (terrassiers, manœuvres, tailleurs de pierres, couvres) ouvriers en bois (charpentiers, charrois, menuisiers, sabotiers, cordonniers). Ouvriers en fer (forgons, marchands ferants, serruriers). Tailleurs d'habits, cordonniers.</p>	<p>L'alimentation de beaucoup de ces divers ouvriers diffère peu de celle des Cultivateurs mais la consommation de la viande de boucherie et l'usage du pain blanc y sont plus répandus.</p>	<p>Habitent en général les bourgs sauf les 2 derniers corps mentionnés ils occupent des maisons peu confortables, quelques fois surmontées de mansards, ils y occupent une ou 2 pièces - s'en logent de 100 à 150 c.</p>	<p>Les salaires des maçons varient avec les saisons, quelques maçons beaucoup sont payés à l'heure et gagnent de 3 à 4 f. les manœuvres de 2.50 à 3 f. les menuisiers de 3.50 à 4 f. les charpentiers de 3.50 à 4 f. les sabotiers sont payés à la journée - au cent. les cordonniers, marchands ferants, serruriers sont au point de patrons travaillant avec 1 ou 2 compagnons ou apprentis - ils ne sont pas nourris par le patron, par le patron et par le patron et par le patron. Les tailleurs d'habits, cordonniers, serruriers sont payés au point de patrons travaillant avec 1 ou 2 compagnons ou apprentis - ils ne sont pas nourris par le patron, par le patron et par le patron.</p>	<p>La moralité est bonne que depuis l'émigration des salaires, les mœurs sont devenues plus saines et s'attachent à la sobriété et à l'économie. Les mœurs sont plus saines et s'attachent à la sobriété et à l'économie. Les mœurs sont plus saines et s'attachent à la sobriété et à l'économie.</p>



III.  
Travailleurs du Commerce.  
Marchands.  
- meuniers, domestiques & hôtels  
domestiques attachés à la personne  
des rentiers.

IV.  
Marins pêcheurs.  
dans les communes de: Bénodet  
Forestmarc. La Forêt, baigués par  
l'Océan, habitent un certain nombre de  
vieux pêcheurs -

✓  
Ouvrières  
(Réparatrices, Couturières.)

Alimentation  
- ~~bonne~~  
L'alimentation est cette  
Catégorie et travailleurs est  
plus soignée évidemment.  
Sauf celle des meuniers qui  
est conforme à celle des autres.  
Votants sont ils ont eu plus  
de leur commerce, leur métier, car  
ils ont de terrain de leur travail.  
Les domestiques à hôtel ont l'habitation à hôtel  
- les jardiniers, cochers, valets etc sont  
nourris comme dans la ville, & tous les  
jardiniers mais qui sont en ménage  
- se nourrissent chez eux comme le  
Commerçant.

a. - ~~Mariage~~  
Alimentation analogue  
soit à celle des cultivateurs, soit à  
celle des ouvriers suivant leur renouveau  
de chez sa femme - pendant la pêche  
à la salmelle, quand la saison est  
travaillant à bord, y font le souper -  
e. - ~~bonne~~  
même alimentation que  
les cultivateurs.

Tableau suite  
Habitation  
L'habitation plus confortable  
que celle de la Catégorie I et II.  
Sauf celle des meuniers, qui est  
défectueuse et généralement humide.

à Forcémarc, Bénodet.  
Les pêcheurs sont en général  
propriétaires, & ont fait bâtir  
habitation & de leur maisonnette  
à la Forêt, où le marin, & l'ère à la  
pêche de la Forêt et de la salmelle.  
Ils sont plus pauvres, moins économes, et plus  
mal logés, ils sont plus dévoués au  
marin de la pêche qui ne peut  
rien en dehors de la pêche & la salmelle!  
Même habitation  
que le marin dans la Caspogne,  
sur l'ouïve d'Arès dans le Gouff.

moralité du travail - gains ou foyes.

Presque tous les marchands / épiciers -  
vapiers, meuniers, qui n'ont que de  
très souvent déshabillés de boissons.  
Quelques uns même cumulant  
ces diverses branches de commerce. +  
leurs employés peu nombreux, car  
le personnel de ces petites maisons  
à l'édifice souvent au travail et  
à la famille, qui un bon gain  
de ce fait.  
Sur la plage à Bénodet, Forcémarc, l'été  
fréquenté par les baigneurs, & surtout les hôtels  
donne le personnel accompli le mieux traité  
et reçoit le même salaire que dans les hôtels  
résidence hivernales de la ville, mais le travailleur  
sur les pentes de la belle saison -  
Les jardiniers - cochers, valets  
de chambre, cuisiniers, femmes de  
chambre sont traités comme dans  
la ville.

X Deux du travail très variable,  
soumise à des circonstances indé-  
pendantes de la volonté humaine -  
Les gains sont eux aussi en  
Correspondance des variations suivant  
l'abondance ou le pénurie de la pêche.  
Le marin de Forcémarc et Bénodet  
à l'ère après cette année à la pêche de  
la Corvette et à son retour bien, il  
n'a pas de rien de plus, (pêche) que les  
pêcheurs, seulement qu'on retire tous les 1/2 de  
l'ère avec sa tête & l'ère qui en est  
par eux -  
Le marin pêcheur n'est pas un salarié  
parce qu'il pêche ou au moins: mais qu'il soit  
patron de la pêche ou simple marin, il est patron  
de la matière (qui est souvent chez les hommes de  
la pêche) - Par suite le marin pêcheur est  
généralement payé à la part (marin salarié)  
sur le gain de l'ère de la pêche, plus  
évidemment variable de la part, & plus de  
la part suivant: moitié de tous gains de la part  
& l'ère qui fournit tous les gains de la pêche - le  
simple marin est payé en part de 1/2 part. 5 ans  
& part au patron 1/2 part au marin.  
Par suite les pêcheurs de la Caspogne, de  
la Forêt et de l'ère à la pêche au  
voilà (un peu étonné) les bon gain de la part  
ils vendent à 2500 la salmelle & 4 charbonniers un  
marin - quant au pêcheur de Forcémarc  
et Bénodet il a de la part plus petite et  
font la part de la Corvette, de la part (Rouge)  
l'ère etc) Forcémarc et la part de la part.  
Le bateau appartient à un ou à 2 marins  
associés. Ils sont 2 au plus dans chaque bateau.

Les Réparatrices sont payées à la pièce  
et ne vont payer plus les journées -  
Les Couturières également payées à la  
pièce - Ces ouvrières remplacent les  
bâtisseurs d'habitation qui tendent à  
disparaître de nos Caspogues pourvu  
faire, espère qu'on ne brode plus  
de soir sur la part et qu'on ne paye  
plus la part ni le corps de part -

Mœurs.  
Les domestiques  
sont plus attachés  
aux rentiers que les  
plus raffinés, et le  
des hôtels, au contact  
qu'ils ont de la société, et  
chambres, chauffées, et  
femmes de chambre, pres-  
que toutes habillées et  
à partement et s'élèvent  
dans les Caspogues, car  
est plus évidemment  
réussies.

Simplicité des mœurs  
égalité de conditions  
entre patrons et  
ouvriers -  
Simplicité  
Vieillesse de la  
à déterminer  
derniers temps  
un moment  
d'émigration reli-  
meut important  
(surtout à la part)  
alors que les culti-  
vateurs acceptent les per-  
spectives et ce  
est l'un des ma-  
les principales de la  
obéissance à un  
ce sont les pêcheurs  
hostiles aux ma-  
rins procédés de pêche  
dans d'autres ré-  
gions de la Caspogne

Mœurs simples  
des cultivateurs.